



Commune des Bouchoux

Conseil Municipal du 30 octobre 2015 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRECARD, Magali HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER

Excusé : Bernard HANSBERGER

Secrétaire de séance : Jacques COLIN

Ouverture de séance à 20h10

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2015

René Collignon remarque une différence entre le nombre de voix pour l'attribution du poste d'agent recenseur entre le Procès-verbal et le compte rendu. Patrick Abraham (secrétaire de séance le 25/09) confirme qu'il y avait effectivement 10 voix pour et 1 abstention (B. Hansberger)

Le PV est adopté à l'unanimité des présents avec cette remarque.

1 – Budget principal – décision modificative n°1

Le maire présente l'état de la trésorerie de la commune à ce jour et les besoins budgétaires prévisibles jusqu'au 31/12/2015. Il précise que la situation financière de la commune est saine et l'endettement a fortement diminué depuis le début de ce mandat.

Il propose la décision modificative n°2 suivante :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles	3 553.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 553.00 €	
àD 6413 : Personnel non		3 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		3 000.00 €
D 73925 : Fonds pérég. interco et commun.		553.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		553.00 €
D 21318-100 : BATIMENTS	4 500.00 €	
D 2151-200 : VOIRIE - RESEAUX		4 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 500.00 €	4 500.00 €

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité la décision modificative n°2.

2 – Mise en place de conteneurs semi-enterrés supplémentaires à Désertin : signature

Lors du précédent conseil, l'accord de principe a été donné pour l'installation de 2 conteneurs supplémentaires sur le site de Désertin. Il convient de délibérer pour donner l'autorisation au Maire de signer la convention d'installation de conteneurs entre le SICTOM et la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude.

Le conseil municipal délibère et autorise le maire à signer la convention à l'unanimité des présents.

3 – Convention de déneigement avec la commune de Coiserette.

Les années précédentes, la commune déneigeait quotidiennement 4 lieux de Coiserette (L'Abondance, La Palud, Les Tapettes, En Berrod). Le maire de la commune de Coiserette demande maintenant de ne faire qu'occasionnellement En Berrod et de conserver les 3 autres points en quotidien. Il convient de refaire la convention.

Après délibération, le conseil accepte de faire une nouvelle convention avec Coiserette à l'unanimité des présents et autorise le maire à la signer.

4 – Actualisation de la longueur de voirie communale pour la dotation globale de fonctionnement.

Suite à la construction de nouvelles voies il convient de les intégrer dans le tableau des voiries communales : la montée du Cantou (170 m de long) et l'Impasse du Tacon (90m).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal arrête la nouvelle longueur de voirie à 260 m et autorise la maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement.

5 – Vente de la parcelle n°4 du lotissement des Couloirs.

Le maire précise qu'un courrier recommandé a été envoyé à M et Mme Mermet pour les informer que sans réponse de leur part au 10 octobre la parcelle serait remise en vente. A ce jour, il n'y a eu aucune réponse. La parcelle sera donc remise en vente.

Une personne s'était déjà manifestée et, recontactée, elle est toujours intéressée et a pris rendez-vous en mairie. Si la vente ne se fait avec cette personne, un mandat de vente sera établi avec l'agence OptimHome Immobilier.

Après débat, le conseil prend acte de cette décision.

6 – Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le maire présente le projet (qui a été transmis au préalable à tous les conseillers) et précise que le conseil devra donner un avis circonstancié sur ce projet qui concerne la commune pour le transfert des compétences eau et assainissement et gestion des milieux aquatiques l'EPCI (CCHJSC).

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas donner son avis aujourd'hui et de repousser sa décision au prochain conseil.

7 – SIDEC : Adhésion au Système d'information Géographique pour réseaux humides.

Le maire rappelle l'historique de ce dossier. Une délibération prise par le précédent conseil portait sur une distance de relevé de 2 km. Un géomètre mandaté par le Sidec a fait un relevé de 10km. Aucune autorisation n'a été donnée pour faire cette distance par la commune. Le maire a rencontré les services du Sidec pour essayer de résoudre ce problème. Il apparaît que les plans fournis comportent des erreurs et qu'ils n'ont pas été validés par la commune.

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas délibérer et de ne pas accepter la demande du Sidec de payer pour 10 km.

8 – Décision de mode de vente d'une part de bois de chauffage

Dans le cadre de l'entretien des parcelles forestières, sous le Creux de l'eau, un petit lot (entre 5 et 6 m³) de bois de nettoyage (feuillus dont le diamètre est compris entre 5 et 20 cm, à abattre et sortir de la forêt, d'une valeur d'environ 30 €) peut être mis en vente.

Le conseil accepte la vente du lot et autorise la maire à procéder à la vente.

9 – Préparation des élections régionales.

Elles auront lieu le 6 et 13 décembre.

10 - Préparation du Bulletin Municipal.

Les articles des commissions et associations devront être arrivés en mairie le 7 décembre dernier délai.

Questions diverses

Information sur la maison de santé

Le maire tient à refaire un point sur l'historique de la maison de santé. Il rappelle que la 1^{ère} réunion a eu lieu aux Bouchoux avec tous les professionnels de santé et les élus des communes concernées. 3 axes étaient apparus : un pôle aux Moussières, un à La Pesse et un aux Bouchoux. Mais pour les infirmiers, les kilométrages étaient déjà calculés depuis La Pesse, le Dr Colin était aux Bouchoux et le Dr Pin qui arrivait n'était pas sûr de rester dans la région si la maison n'était créée à La Pesse.

Les élus ont donc privilégié la durée de la présence d'un médecin et des personnels de santé sur le territoire.

Le maire rappelle que dans certaines régions, des patients font 30 km (ou plus) pour aller chez le médecin et nous, seulement 6km.

Il n'y a pas eu de « marché » entre La Pesse et les Bouchoux pour les services de santé d'un côté et Tadeo de l'autre. Le maire veut préciser que l'on n'a pas laissé partir le cabinet médical mais que les élus ont travaillé pour conserver un service de santé pour tout le monde sur le territoire.

Information sur les Communes Nouvelles

Isabelle Heurtier fait une présentation du principe des communes nouvelles et un débat s'engage sur la question. A l'issue d'un tour de table il s'avère que les avis sont partagés. Une décision serait prématurée et la réflexion de chacun va se poursuivre.

Information sur la Taxe d'aménagement

Magali Henrotte donne cette information donnée avant décision à prendre au prochain conseil.

Cette taxe se paie sur les constructions et agrandissements de surface. Jusqu'à présent, sur la commune, les abris de jardins sont exonérés (délibération du 14/11/14). Chaque année, avant le 30 novembre, les communes peuvent délibérer sur le taux.

Actuellement la taxe est à 2% pour la commune qui a perçu 0 € en 2014 et devrait percevoir 1872 € en 2015. Dans les communes voisines, elle va de 2 à 5 %. Il est à noter qu'il y a en plus une part départementale pour le pétitionnaire

Après discussion, le conseil décide de ne pas modifier le taux.

Information sur la possibilité de dissoudre le CCAS

Le maire informe qu'il est maintenant possible de dissoudre le CCAS et de l'intégrer dans le budget de la commune par la création d'un budget annexe mais qu'il n'y a pas d'obligation. Cela sera discuté au cours de la prochaine réunion du CCAS.

Informations diverses

- Cérémonie des vœux : vendredi 15 janvier à 19 heures
- Courrier de M. Armand Perrier qui informe qu'il souhaite quitter la commission culturelle et sa représentation de la commune au Comité des Fêtes.
- Le conseil municipal des Jeunes organise une soirée soupe populaire le 31 octobre (mais pas à l'occasion d'Halloween, c'est un report d'une soirée qui devait être faite pour Carnaval)
- Dernier marché de la saison dimanche 1^{er} novembre suivi d'un barbecue participatif. (chacun apporte son repas)

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **vendredi 27 novembre à 20h00**

La séance est levée à 23h20.

I.HEURTIER

